COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bassée-Montois

Le journal d'information

On joue en Bassée-Montois 2023

Bilan 2023
& Projets 2024

www.cc-basseemontois.fr

Édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous trouverez dans ce bulletin d'informations 2023/2024 toutes les actions menées par votre Communauté de communes. Elle est au service de ses habitants et travaille, cette année encore, sur de nombreux projets visant à améliorer votre quotidien.

Ce sont des services aussi bien pour notre jeunesse que pour nos anciens.

C'est aussi plus d'attractivité pour nos entreprises avec la volonté de préparer l'avenir en favorisant un développement économique dynamique et en proposant des emplois de proximité.

C'est également le désenclavement de notre territoire par le biais d'une offre de transport améliorée.

C'est encore la rénovation de nos bâtiments comme notre cinéma Le Renaissance à Bray-sur-Seine.

Le Plan climat air-énergie territorial (PCAET), initié en 2016, entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. Le Service unique de rénovation énergétique (SURE) continue son activité sur le territoire en accompagnant nombre de ménages dans leurs démarches.

Le bien-vivre est également à l'honneur cette année à travers la mise en valeur des talents de nos habitants (salon des artistes) mais aussi de nos associations durant les manifestations culturelles organisées : « Musique en Bassée-Montois », « Un mot, une phrase, un livre », sans oublier le festival « Emmenez-moi » et bien d'autres.

Faire ensemble, c'est bien l'ADN de notre Communauté de communes.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président
Roger DENORMANDIE

Sommaire

06 Petite enfance

08 Finances, développement économique et touristique

11 Attractivité et aménagement de l'espace

15 Mobilité et désenclavement

17 Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique

20 Bâtiments et travaux

22 Bien-vivre et services en Bassée-Montois

QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

42 COMMUNES / 24 000 HABITANTS / 422 KM²

Créée le 1er janvier 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes de la Bassée et de la Communauté de communes du Montois.
La Communauté de communes Bassée-Montois voit ses compétences s'élargir au fil du temps.
Plus d'informations sur www.cc-basseemontois.fr.

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES
-Cinéma Le Renaissance
-Gymnases (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix).
-Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches
-Musée du Montois
-Futur pôle culturel / Église de Dontilly
-Événements culturels et sportifs
-Mini-stages, séjours
-Soutien aux associations

ENVIRONNEMENT
-Plan Climat Air Energie Territorial
-Future Maison de la Nature
-Natura 2000

PETITE ENFANCE
-Relai Petite Enfance
-Crèches

GESTION DES DÉCHETS
-SMETOM-GEOODE
-SIRMOTOM

LOGEMENT CADRE DE VIE
-Futures maisons pour personnes âgées

SANTÉ
-Espace de santé

TRANSPORT
-Transport à la demande
-Lignes régulières

EAU ASSAINISSEMENT
-Assainissement non collectif
-Eau potable (S2E77)
-Prévention des inondations

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
-Zones d'activités économiques
-Aménagements portuaires
-Aides aux entreprises
-Suivi des grands projets de Seine (Mise à grand gabarit)

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
-Fibre optique

URBANISME
-Service d'instruction mutualisé
-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
-Schéma de Cohérence Territoriale
-Habitat

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

TOURISME
-Bureau d'information touristique
-Randonnées
-Future Maison des Promenades

Les Services
de la Communauté de communes

ACCUEIL
01.60.67.09.10
contact@cc-basseemontois.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Directrice : **Virginie CLAUDÉ-MORIZE**
> 01.60.67.09.11

PÔLE FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
Responsable : **Sandra VIANA**
> 01.60.67.76.98

PÔLE MARCHÉS, SPANC, TRANSPORTS
Responsable : **Magalie PELLETIER**
> 01.60.67.76.96

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, TOURISME
Responsable : **Fabienne OUDOT**
> 01.60.67.04.44

PÔLE JEUNESSE, SPORTS ET ÉQUIPEMENTS
Responsable : **Sara BEAUVAIS**
> 01.60.67.09.13

SERVICE URBANISME, FONCIER, AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Responsable : **Bénédicte MONTOUX**
> 01.60.52.09.81
urba@cc-basseemontois.fr

SERVICE PETITE ENFANCE
RPE - RELAIS PETITE ENFANCE

Antenne de Bray-sur-Seine
> 06.33.06.80.58 / > 01.60.58.89.69
rpedebray@cc-basseemontois.fr

Permanences téléphoniques :
Lundi et mardi de 14h à 17h

Antenne de Donnemarie-Dontilly
> 06.76.63.56.65 / > 01.85.60.86.01
rpedespetitspas@cc-basseemontois.fr

Permanences téléphoniques :
Mercredi et vendredi de 14h à 17h

Petite enfance

par **ROGER DENORMANDIE**

BILAN DES RELAIS PETITE ENFANCE

Les Relais Petite Enfance (RPE) itinérants du territoire se rendent au plus proche des assistantes maternelles et des familles.

Pour faciliter l'exercice de leur métier et leur professionnalisation, les relais accompagnent quotidiennement les assistantes maternelles. Ainsi, des modules de formation continue et des temps de réflexion sur leurs pratiques professionnelles (groupe d'analyse des pratiques) leur ont été proposés tout au long de l'année 2023.

Les autres missions prioritaires des relais sont :

- **Être à l'écoute et répondre** aux demandes des parents à la recherche d'un mode de garde ou sur les questions des droits et devoirs des employeurs et des assistantes maternelles.
- **Faciliter la relation parents/ professionnelles** et porter attention à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Nous constatons une baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées, et l'augmentation de l'âge moyen de celles en exercice. Ces tendances s'observent aussi nationalement.

En 2023, 135 assistantes maternelles agréées sur la Communauté de communes Bassée-Montois ont accueilli des enfants à leur domicile :

- **69 assistantes maternelles** sur l'antenne du RPE de Bray-sur-Seine,
- **66 assistantes maternelles** sur l'antenne du RPE de Donnemarie-Dontilly

6082 participations aux 273 ateliers « P'tits matins du Relai », « Lecture à haute voix », « Motricité libre », « Chantons, dansons, jouons », « le Relai en balade », « Alimentation à la ferme de Toussacq », « Manipulations et transvasements », soit la présence de 4415 enfants et 1667 assistantes maternelles.

Le Relai Petite Enfance se déplace dans 11 communes sur 12 jours pour constituer un cycle qui se répète tout au long de l'année (hors vacances scolaires). Chaque commune accueillante met à disposition du RPE une salle communale. Les matins, le RPE propose des ateliers aux enfants, parents et assistantes maternelles du territoire. Des ateliers de motricité et d'éveil artistique, musique, lecture, motricité, théâtre etc… y sont proposés. Le RPE propose et organise aussi la venue de spectacles vivants, de visites et sorties ainsi que des conférences.

Sur 2023, le relai a diversifié ses balades : illuminations de Noël, sorties à la ferme, pique-niques, balade contée, … sur différentes communes.

En préfiguration de l'accueil en 2024 de la création de « DÉ-LI-CIEUX ! Pièce, pour 20 convives » par la compagnie des arrosoirs, Anne-Marie Marques a déployé des gestes artistiques et des laboratoires (cofinancés par le Département de Seine-et-Marne) qui ont éveillé tous nos sens autour de la table.

En juin 2023, un ciné-débat a réuni les professionnels de la Petite enfance et les parents autour de la question du développement de l'enfant à travers différentes cultures. Le relai est aussi à l'initiative d'une journée intergénérationnelle, conviviale et ludique sur le thème du jeu : « On joue tous ensemble en Bassée-Montois », qui a rassemblé de nombreux acteurs du territoire. Divers ateliers ont rythmé cette journée avec des temps forts dans le cadre d'une dynamique partenariale. Un public nombreux de tous âges a répondu présent. Cette action a été reconduite le 12 juin 2024 pour le plaisir de tous. Elle a généré de nouveaux partenariats entre les différents acteurs et notamment pour le relai avec l'accueil de jour de l'ADAPEI à Everly et autour du YOGA.

Atelier du RPE

En décembre 2023, pour clore l'année, les assistantes maternelles et les enfants ont assisté à deux spectacles réalisés par deux artistes différentes : « À dos d'escargot » par la conteuse Violaine ROBERT à la bibliothèque de Châtenay-sur-Seine et « Il pleut, il mouille » par la chanteuse-comédienne Laëtitia BLOUD à la salle polyvalente de Chalmaison.

Depuis le 28 août 2023,
Nathalie DUMAND,
assistante Petite enfance, renforce l'équipe du Relai Petite Enfance les mardis, mercredis et jeudis.

DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE INTERCOMMUNALE....

Le Contrat enfance jeunesse (CEJ) s'est terminé au 31 décembre 2023. Pour prendre sa suite, la Caisse d'allocations familiales (CAF) a défini un nouveau cadre partenarial : la Convention territoriale globale (CTG) intercommunale.

Cette nouvelle convention vise à définir un projet éducatif et social sur le territoire en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les familles, l'animation de la vie sociale, le handicap, l'accès aux droits et les séniors. Un spectre plus large que le seul CEJ.

> La CTG est le fruit d'un travail de diagnostic engagé dans le courant de l'année 2023 et partagé avec les partenaires du territoire pour identifier les besoins prioritaires, définir les champs d'intervention à privilégier, pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles par un plan d'action stratégique pluriannuel jusqu'en 2027. Par cette convention, la Communauté de communes ainsi que les communes signataires pourront bénéficier de subventions de la CAF mais également de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sur le champ spécifique des séniors à travers la Charte de solidarité avec les aînés.

La signature officielle est intervenue le 21 mars 2024 en présence des élus communautaires, des représentants de la CAF et de la MSA.

Signature officielle de la convention territoriale globale

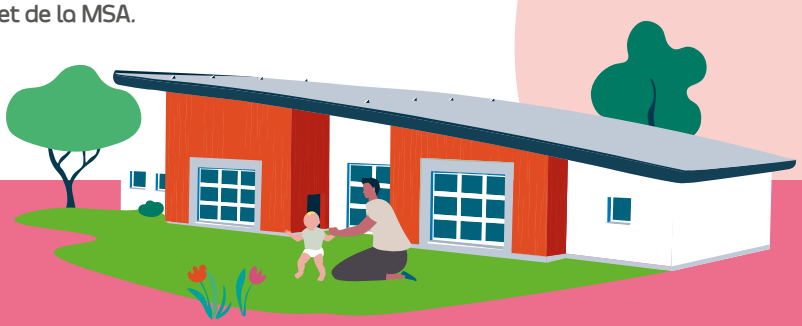

Contacts

Relai Petite Enfance

RPE - Antenne de Bray-sur-Seine

Animatrice : Isaline BAZINE

À la Maison France Service
01.60.58.89.69 / 06.33.06.80.58
rpedebray@cc-basseemontois.fr

RPE - Antenne de Donnemarie-Dontilly

Animatrice : Carine GROSBOIS-LOPEZ

1 bis, impasse Saint-Martin
77520 Donnemarie-Dontilly
01.85.60.86.01 / 06.76.63.56.65
rpedespetitspas@cc-basseemontois.fr

Carine GROSBOIS-LOPEZ

Isaline BAZINE

Nathalie DUMAND

Structures d'accueils collectifs du territoire

Crèche de Donnemarie-Dontilly
«La bulle aux papillons» / 30 places

1 bis, impasse Saint-Martin, 77520 Donnemarie-Dontilly
01.85.60.86.00 / 07.85.95.16.52
donnemarie@lpcr.fr
www.lpcr.fr

Crèche de Bray-sur-Seine
«Milmouch» / 32 places

75, rue Simone Veil, 77480 Bray-sur-Seine
06.14.78.50.39
afrbassee.milmouch@gmail.com
www.afrbasseemilmouch.wixsite.com/enfantsparents

Micro-crèche à Grisy-sur-Seine
«Notre Nid Douillet» / 9 places

17 bis, grande rue, 77480 Grisy-sur-Seine
07.48.65.98.50
notre-nid-douillet@mailo.com
https://notreniddouillet.webflow.io

Finances, développement économique et touristique

par **SANDRINE SOSINSKI**

BILAN FINANCES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France

Dans le but de mettre en place une politique de développement économique de proximité engagée en faveur de l'artisanat et des TPE/PME, la Communauté de communes a signé, le 15 mai 2023, un partenariat sur 3 ans avec la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France.

Ce partenariat se décline annuellement par des actions concrètes qui, pour la première année, correspond à un soutien financier de la Communauté de communes de plus de 5000€ sur des packs de services offerts aux entreprises artisanales :

- 3 « diagnostics évaluation » pour accompagner les chefs d'entreprises sur la transmission ou reprise de leur activité ;
- 5 « parcours croissance » pour accompagner les projets de développement des entreprises ;
- 5 « Pass CMA Liberté » pour proposer un bouquet de services à la carte aux créateurs d'entreprises sur le territoire.

Nous travaillons pour 2024 sur de nouvelles actions de manière à répondre au plus près des besoins et favoriser l'attractivité économique de notre territoire.

Partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs

Le territoire Bassée-Montois est soumis au risque inondation par la présence de ses nombreux cours d'eaux, dont la Seine, ainsi que par les risques de remontée de nappes et de ruissellement. Dans le cadre de la prévention et de la gestion de ces risques, la Communauté de communes a signé une convention de partenariat relative aux missions d'animation, de coordination, d'information et de conseil avec l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

S'inscrivant dans le cadre du Plan climat, ce partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs permettra à la Communauté de communes de bénéficier de l'expertise technique et d'un accompagnement précieux pour les missions suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic global de vulnérabilité du territoire aux inondations et aux étiages ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation au risque inondation ;
- La réalisation et la mise à jour des plans communaux de sauvegarde et la formalisation d'exercices de gestion de crises à petite échelle ;
- La réalisation d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Les études se poursuivent sur le futur Port de Bray-sur-Seine/Jaulnes

Après une première étude réalisée en 2021 portant sur la trajectographie et le tracé du chenal de la nouvelle zone portuaire sur le secteur de Bray-sur-Seine/Jaulnes, la Communauté de communes a poursuivi en 2023 ses études de faisabilité du projet par un pré-diagnostic écologique destiné à préfigurer les sensibilités environnementales (faune/flore/zones humides) et préparer l'étude d'impact.

Nous avons également engagé en 2023 une consultation pour une étude de développement portuaire qui identifiera précisément l'évolution du trafic, la valeur ajoutée du futur port, les types d'emplois générés, l'évaluation de son intégration urbaine, les débouchés et les opportunités de développement, les interactions avec les autres modes de transport et avec les autres ports du territoire élargi et voisins.

La Communauté de communes présente au salon de l'immobilier d'entreprises

Ce rendez-vous rassemble chaque année l'industrie française de l'immobilier d'entreprises pour penser et construire l'immobilier de demain.
Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et de la promotion de son territoire, la Communauté de communes a bénéficié d'un stand commun mis à disposition par le Département de Seine-et-Marne.

Une belle opportunité de faire connaître les atouts de notre territoire et constituer un nombre important de contacts spécialisés avec des promoteurs, investisseurs et constructeurs de locaux d'activités !

En 2023, le budget prévisionnel de la Communauté de communes a été voté le 30 mars.
En fonctionnement, les recettes ont été prévues à hauteur de **10 259 669 €** et les dépenses pour **8 570 358 €**.
En investissement, les dépenses et recettes ont été votées de façon équilibrée à hauteur de **4 412 871 €**.
Voici un point sur la réalisation du budget 2023 avec les principales dépenses et recettes.

0%
d'augmentation sur les taux de fiscalités intercommunaux

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Charges du personnel
947 834 €

Activités jeunes et séjours vacances
205 000 €

Charges financières
49 012 €

Eau/Énergie
182 351 €

Subventions aux associations
179 864 €

Travaux d'entretien et de sécurisation des bâtiments
84 358 €

Ordures ménagères
3 552 296 €

Autres charges de fonctionnement : 1 117 831 €

INVESTISSEMENTS

Études PVD* et PLUi-H**
278 455 €

Constructions, aménagements et acquisitions
237 443 €

Raccordement fibre optique
192 442 €

Remboursement Emprunts et dettes
146 321 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Revenus des locations
56 693 €

Dotations et subventions
870 618 €

Recettes des activités jeunes et séjours vacances
48 678 €

Impôts locaux et taxes
5 726 974 €

Autres recettes de fonctionnement : 198 998 €

INVESTISSEMENTS

Dotations et subventions reçues
374 213 €

*PVD : Petites Villes de Demain
**PLUi-H : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat

PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0%, EXPERTISE, ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRENEURS DU SUD SEINE-ET-MARNE

La Communauté de communes Bassée-Montois s'est engagée dans une politique de soutien à l'entreprenariat, en adhérant à la plateforme locale Initiative France, « Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne ».

En 2023, sur le territoire ce sont 2 entrepreneurs qui ont bénéficié du prêt d'honneur à 0%, ce qui correspond à 3 emplois créés et/ou maintenus.

Vous souhaitez créer, reprendre ou développer une entreprise sur le territoire ?

Réseau Initiative
MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE-ET-MARNE

Rapprochez-vous de :
Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne
Centre d'affaires H CENTER
11, rue Benjamin Franklin,
77000 LA ROCHETTE
01.64.38.96.85
plateforme@initiative-mvs-sud77.fr
www.initiative-mvs-sud77.fr

LES FORUMS DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Vous cherchez un emploi, une offre de formation ou d'alternance ?
Deux forums se tiennent chaque année l'un à Bray-sur-Seine et l'autre à Donnemarie-Dontilly.
Rendez-vous pour les prochaines éditions !

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Pendant la période d'ouverture du bureau d'information touristique du 2 mai au 23 septembre 2023, de nombreux touristes ont été accueillis. **90% des visiteurs étaient des touristes français dont 65% de Seine-et-Marnais.** Même marginale, la location de vélos est cependant en augmentation. Ce sont les randonnées qui restent plébiscitées. **C'est pourquoi, la Communauté de communes poursuit sa volonté de valoriser ses boucles de randonnées.** Elle a signé en fin d'année une convention de partenariat avec l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) afin de travailler sur l'aménagement de la boucle n°13 « Luisetaines, le marais de l'Auxence » qui traverse les communes de Luisetaines, Thénisy et Sigy. Il s'agira d'animer le parcours à travers des panneaux d'information qui présenteront l'histoire et le patrimoine.

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité — Réserve Naturelle LA BASSÉE — AGRENABA

Bureau d'information touristique à proximité du port de Bray-sur-Seine

La Communauté de communes a adopté un schéma directeur cyclable en 2020. Afin de le mettre en œuvre, un temps administratif a été nécessaire, notamment la modification des statuts et l'actualisation de l'intérêt communautaire. C'est un projet à long terme qui permettra le développement du cyclotourisme.

Le Plan Vélo 77 2020-2029 a été révisé en 2023.

Deux itinéraires passant dans le territoire figurent dans cette nouvelle édition :

- La V33 « La Seine à Vélo » du schéma national des véloroutes
- Le GIC 1, un des Grands itinéraires cyclables départementaux

Plus d'informations sur :
https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/infographie-tous-velo-avec-le-departement

Source : Plan vélo 77

Repérage pour le GIC

TAXE DE SÉJOUR 2024

La loi de finances pour 2024 a instauré au 1er janvier 2024 **une nouvelle taxe additionnelle de 200 %** qui s'applique et majore la taxe de séjour dans les communes franciliennes au profit d'Île-de-France Mobilités (IDFM, autorité organisatrice des transports pour la Région).
La Communauté de communes Bassée-Montois est en charge de la collecte de cette part additionnelle **dont elle n'est pas bénéficiaire.**
Les tarifs fixes et proportionnels délibérés par le territoire sont automatiquement majorés par les taxes additionnelles applicables.

Pour rappel, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et les modalités qui s'appliquent depuis le 1er janvier 2024 sur notre plateforme :
https://basseemontois.taxesejour.fr

Bénéficiaires et pourcentages des taxes additionnelles applicables en Bassée-Montois :

10 %	seine 77 & marne LE DÉPARTEMENT
15 %	Société des Grands Projets
200 %	île de France mobilités

Attractivité et aménagement de l'espace

par **XAVIER LAMOTTE**

VISITE DE MONSIEUR LE PRÉFET SUR LE TERRITOIRE

Le 10 janvier 2024, Pierre ORY, nouveau Préfet de Seine-et-Marne, nous a fait l'honneur de sa visite pour rencontrer les élus. Les projets et enjeux stratégiques du territoire lui ont été présenté.

Visite de la Maison des Promenades

PETITES VILLES DE DEMAIN

En partenariat avec la Communauté de communes, Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly poursuivent leur engagement dans le programme « Petites villes de demain »

Les conclusions des études préalables engagées depuis 2022, ont permis aux collectivités de définir une feuille de route concrétisée par la signature d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) le 28 septembre 2023.

Compte-tenu de l'état du parc immobilier privé ancien dans les deux centres-villes, il convient de s'attaquer aux enjeux grandissants d'amélioration de l'habitat afin de sauvegarder le patrimoine remarquable.

En lien avec le PLUI-H, la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) au sein des centres villes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly a été actée fin 2023.

Signature de la convention ORT

Ce programme soutenu par l'Agence nationale de rénovation de l'habitat (ANAH), la Communauté de communes et différents partenaires impliqués dans la rénovation de l'habitat, se déroulera sur une période de 5 ans.

Par son lancement prévu en 2025, il permettra aux propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés, personnes souhaitant investir ou venir s'installer en centre-ville, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour faciliter la réalisation de leurs travaux de rénovation, transformation ou acquisition.

Un opérateur en charge du suivi et de l'animation viendra élargir l'action du SURE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

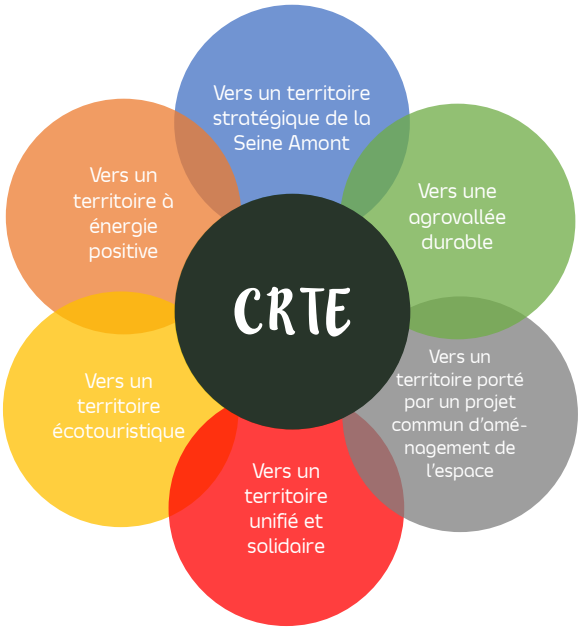

POINT SUR LE CONTRAT DE RELANCE À LA TRANSITION ENERGÉTIQUE (CRTE)

DE LA RELANCE À LA RÉUSSITE…

L'État a annoncé en fin d'année 2023 une évolution du CRTE en faveur de projets et d'actions participants plus nettement à ce qui fait le titre du contrat, la transition écologique. **Ainsi, le CRTE devient le « Contrat de réussite à la transition écologique ».**

Cette évolution traduit une ambition nationale forte en faveur du développement durable en encourageant plus significativement la mise en place de projets vertueux sur le territoire.

UNE ANNÉE 2023 RICHE EN PROJETS

En 2023, on recense 42 nouveaux projets pour l'intercommunalité et les communes dans le CRTE.
La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux y est très bien représentée avec 13 nouveaux projets, tout comme les aménagements d'équipements sportifs (terrain multisports, city-stade, parcours de santé, …) avec 6 nouvelles entrées. Ces nouveaux projets ont été validés auprès de l'État lors du Comité de pilotage du 15 novembre 2023 en présence du nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Provins, Jean-Bernard ICHÉ, du président de la Communauté de communes Bassée-Montois, Roger DENORMANDIE, et des élus communaux.
La Communauté de communes et 7 communes ont obtenu des subventions pour leurs projets dans le cadre du CRTE en 2023.

Cela amène le nombre de projets financés par l'État à 14 pour un montant total de 699 691 €.

Comité de pilotage

QUELLE SUITE POUR LE CRTE EN 2024 ?

La reconduction du Fonds vert jusqu'en 2027 et ses nouveaux axes de financement ouvrent de nombreuses opportunités pour le développement de nouveaux projets.
L'instauration des zones d'accélération des énergies renouvelables apporte une perspective intéressante dans la mise en place de projets en faveur de la production d'énergies décarbonées. Certains projets récemment inscrits vont dans ce sens.

Les nouveaux projets à inscrire cette année seront soumis aux services de l'État avant l'été 2024 puis validés en comité de pilotage en fin d'année.

POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT (PLUI-H)

Le document stratégique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a été mis en débat au sein du conseil communautaire le 26 septembre 2023, et au sein des conseils municipaux par la suite.

Celui-ci a fixé une feuille de route pour le territoire à horizon 2040 :

- Retrouver la dynamique démographique du territoire en la réorientant selon son armature urbaine (bourgs principaux, bourgs relais et communes rurales) ;
- Engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire ;
- Maintenir la qualité du cadre de vie, développer les services et préserver le patrimoine bâti du territoire ;
- Préserver les paysages, l'environnement et aménager un territoire résilient et durable face aux effets du réchauffement climatique.

Le PLUI-H affiche également des objectifs chiffrés de consommation d'espaces de l'ordre de 80 hectares à l'horizon 2040, pour répondre aux objectifs en matière de logements (35 hectares), de cadre de vie pour notamment les projets d'équipements (15 hectares), d'emplois et d'économie (30 hectares).

Réunion publique d'information

Le travail continue avec les élus et les habitants du territoire

Nous entrons dans la phase finale. Il s'agit de traduire le PADD en outils règlementaires (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation). Ce sont des documents que vous consulterez lorsque vous aurez à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Ce travail est en cours de réalisation avec les élus communaux, les services de la Communauté de communes, et certains partenaires : la Chambre d'agriculture, la Région, la Direction départementale des territoires, …
Une fois finalisés, nous assemblerons ces documents.
Une concertation avec les personnes publiques associées et la population, ainsi que des stands d'information et des réunions publiques de présentation des outils règlementaires se sont tenus en mai 2024. S'en suivra une enquête publique à l'automne 2024. Surveillez l'agenda de la Communauté de communes !

Ateliers du PLUI-H avec les élus du territoire

Plus d'informations sur notre site internet : https://cc-basseemontois.fr/fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-habitat

ou à l'adresse mail : pluih@cc-basseemontois.fr

URBANISME : VOUS SOUHAITEZ TRANSFORMER VOTRE GARAGE EN PIÈCE DE VIE ?

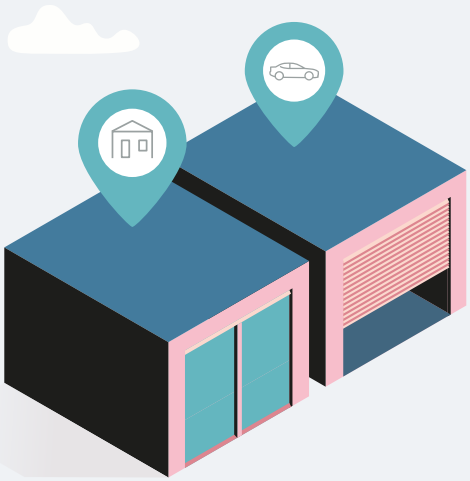

Si vous souhaitez transformer un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (DP).

La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre à la place de la porte de garage, par exemple, est également soumise à DP.

L'ensemble de votre projet peut être déclaré sur le formulaire CERFA n°13703-12 « Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes » téléchargeable sur le site www.service-public.fr

Enfin, pour rappel, en transformant votre garage, vous supprimez une place de stationnement ; vous devez donc prévoir d'installer une autre place sur votre terrain.

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (CID)

POLITIQUE CONTRACTUELLE AVEC LE DÉPARTEMENT

L'année 2023 a permis de finaliser le Contrat intercommunal de développement (CID) avec pour objectif de mettre en œuvre des projets intercommunaux. **Élaboré entre le Département de Seine-et-Marne et la Communauté de communes, ce contrat subventionne trois actions de 2024 à 2027 pour une enveloppe totale de 1 118 016 € :**

- Construction de maisons individuelles pour personnes âgées - phase 1 (hors acquisition) à Bray-sur-Seine
- Rénovation d'un terrain multisport en enrobé à Bray-sur-Seine
- Aménagement d'un local à destination sociale et d'un parking à Mousseaux-lès-Bray (bâtiment ex ATAC)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EN ÉLABORATION (CLS)

La Communauté de communes s'est engagée dès décembre 2023 dans le processus d'élaboration d'un Contrat local de santé (CLS) en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France.

Ce contrat, outil de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, déterminera les actions à mettre en œuvre et les acteurs à mobiliser pour résoudre les problèmes qui auront été préalablement identifiés dans le cadre d'un diagnostic local de santé, première étape pour l'élaboration d'un contrat local de santé. Ce diagnostic sera conduit dans le courant de l'année 2024.

PROGRAMME « WATTY » À L'ÉCOLE

Depuis novembre 2023, les élèves ont pu assister au programme WATTY à l'école. Ce programme propose des animations ludiques et pédagogiques de 1h à 1h30 aux enfants des écoles maternelles et primaires du territoire afin **de les sensibiliser à la transition écologique au travers d'ateliers thématiques sur l'énergie, le chauffage et l'eau.**

Atelier programme Watty

Financé par la Communauté de communes à hauteur de 18 432 € TTC et en partenariat avec les associations Eco CO_2 et Terre Avenir, WATTY porte déjà ses fruits grâce au dynamisme et à la mobilisation des écoles et des classes participantes. On compte ainsi 28 écoles pour 64 classes. Les élèves quant à eux sont ravis de ces séances pédagogiques et la distribution d'un jeu de carte « écogeste » a été très appréciée.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Forum Climat 2024 à destination des scolaires et du PCAET.
En avril 2024, la classe de CE1 de Balloy s'est vu octroyer un prix pour sa participation au concours national d'expression artistique organisé dans le cadre du programme.
Félicitations aux élèves qui se sont investis pour ce concours !

Mobilité et désenclavement

par **ALAIN CARRASCO**

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS POURSUIT L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE BUS SUR LE TERRITOIRE

À partir du 1er août 2023, **Île-de-France Mobilités a amélioré son offre sur le territoire « Provinois – Brie et Seine ».** Cette nouvelle offre s'inscrit dans le programme de développement de l'offre bus à l'échelle régionale porté par Île-de-France Mobilités, qui met aussi en place une renumérotation progressive, plus pratique et plus simple.

Retrouvez plus d'information sur : **www.cc-basseemontois.fr/lignes-regulieres**

TRANSPORT À LA DEMANDE

Depuis le 1er août 2023, le groupement « LACROIX & SAVAC » est attributaire du marché de transport sur notre territoire élargi « PROVINOIS – BRIE ET SEINE ».

Nos 2 services de transport à la demande, « TaD Montois » et « TaD Bassée » intègrent désormais le fonctionnement régional d'Île-de-France Mobilités. Ils sont réservables en ligne 7j/7 et 24h/24 et fonctionnent du lundi au samedi de 9h à 17h.

Les réservations pour l'ensemble de ces lignes se font désormais :
- **Sur l'application TaD IDF Mobilités**
- **Sur le site tad.iledefrance-mobilites.fr**
- **Par téléphone au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h**

Tous les titres de transport valables en Île-de-France sont acceptés à bord et doivent être validés.

TAD BASSÉE-MONTOIS						
RÉSERVATIONS TOTALES	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL
	152	298	345	394	428	1617

(tableau des réservations de transports à la demande)

Retrouvez toutes les informations et horaires de vos lignes sur le site https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/provinois-brie-et-seine

4143 trajets de covoiturage réalisés sur le territoire en 2023

Entre **1** et **4 tonnes** de CO_2 économisés chaque mois en 2023

Plus de **1 000** habitants du territoire inscrits sur une plateforme de covoiturage.

LE COVOITURAGE EST EN ROUTE

Si l'intercommunalité travaille au développement du covoiturage sur le territoire, la pratique chez les habitants n'a pas attendu les infrastructures si l'on regarde les chiffres du ministère de la Transition écologique.

Dans ce contexte, les plateformes de covoiturage deviennent des acteurs incontournables. En parallèle de la rencontre entre conducteurs et passagers, elles proposent des avantages, notamment financiers, aux deux parties grâce à leur partenariat avec Île-de-France Mobilités.

Plus d'informations sur ces avantages sur le site d'Ile-de-France Mobilités : https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/covoiturage/pratiquer-covoiturage

Ces arguments ainsi que le nombre d'inscrits sur les plateformes de covoiturage ont convaincu la Communauté de communes **de conclure un partenariat avec BlaBlaCar dès 2024.**

FIBRE OPTIQUE

LE RACCORDEMENT DES POINTS ISOLÉS SE POURSUIT !

12 512
prises déployées soit un taux de déploiement de 96,5% en 2024

Entre 2024 et 2026, trois tranches de travaux sont prévues pour raccorder les **155** points isolés sur le territoire. En 2024, 12 communes sont concernées par ce programme.

Des réunions de préparation avec les communes seront effectuées afin de vérifier la complétude des points n'étant pas isolés mais qui ne peuvent pas être raccordés faute de génie civil manquant.
La Communauté de communes est adhérente aux services de Seine-et-Marne Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Aussi, en cas de coupure de ligne fibre ou de problèmes de fonctionnement, votre opérateur reste votre contact privilégié : rapprochez-vous de votre service client en ligne ou par téléphone.

Plus d'informations et démarches sur : www.seine-et-marne-numerique.fr/un-probleme

2024	2025	2026
12 Communes	8 Communes	8 Communes

Jeunesse, sports, SPANC et transition énergétique

par NADINE VILLIERS

JEUNESSE ET SPORTS

• LES MINI-STAGES

La Communauté de communes organise, depuis de nombreuses années, des mini-stages durant les vacances scolaires, de la Toussaint, d'hiver et de Printemps, pour les jeunes dès la Petite Section de maternelle.
Pour 40€ la semaine de stage, les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix.
Qu'ils soient sportifs ou culturels les stages rencontrent un vif succès. 344 enfants ont été accueillis en 2023.

• LES PASSEPORTS

Pendant 5 semaines l'été, entre le 17 juillet et le 25 août 2023, les enfants pouvaient également participer à des stages selon la formule passeport.
La formule passeport donnait accès à deux stages pour 40€. Un panel très diversifié tel que la moto, découverte de la nature, cuisine, foot, tennis, cirque, équitation, yoga, éveil à l'Art, dessin, judo, tennis de table, activités manuelles, Fimo et bien d'autres…
Ce passeport s'adresse aux enfants et aux jeunes du territoire à partir de 3 ans. Pour l'été 2023, nous avons eu 553 inscrits.

• LES SÉJOURS D'ÉTÉ

En 2023, 3 séjours ont été organisés pour les jeunes de 6 à 17 ans. Ce sont 120 enfants qui ont pu bénéficier de ces 3 séjours :

- Un séjour « Multi-activités » de 5 jours pour les jeunes de 6 à 10 ans, du 31 juillet au 4 août, à Épineau-les-Voves dans l'Yonne pour un coût de 230€
- Un séjour « Montagne Attitude » de 14 jours pour les jeunes de 12 à 17 ans, du 18 au 31 juillet , à Châtel en Haute-Savoie pour un coût de 400€.
- Un séjour « Les Aventuriers » de 14 jours pour les jeunes de 7 à 12 ans, du 7 au 20 juillet, à Marcillac-la-Croisille en Corrèze pour un coût de 400€.

• GYMNASES ET SALLE

La Communauté de communes gère les installations suivantes :

- Donnemarie-Dontilly : gymnase et stade
- Gouaix : gymnase
- Bray-sur-Seine : gymnase
- Fontaine-Fourches : salle polyvalente

Après de nombreuses années passées à la Communauté de communes Bassée-Montois, Aline DUPUIS quitte ses fonctions de responsable du pôle Jeunesse et Sports pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour les services rendus et lui souhaitons de profiter pleinement de ces nouveaux moments. Depuis le 3 mars, Sara BEAUVAIS lui succède sur ce poste.

PISCINE DE BRAY-SUR-SEINE

Cette année encore, la Communauté de communes s'est associée à la Mairie de Bray-sur-Seine pour permettre à tous les habitants de la Communauté de communes de bénéficier d'un tarif d'entrée piscine aux mêmes conditions que les braytois :
- Enfant 0-3 ans : gratuit
- 4 à 8 ans : 2€
- 9 ans et + : 4€

LE PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est entré dans sa phase opérationnelle depuis son approbation le 25 mai 2023 avec la mise en application du plan d'actions sur des thématiques et orientations diverses.

DE L'APPROBATION DU PCAET EN 2023…

Pour chacune des thématiques du PCAET, des groupes de travail ont été organisés du 8 au 22 juin 2023. Ils se sont réunis autour du chef de projet, de la vice-présidente en charge de la Transition écologique et des référents thématiques. Ces séances d'échanges et de débats auxquelles étaient associés les partenaires et les référents des communes ont vu émerger de nombreuses idées, projets, points de réflexion et perspectives qui ont servi de base de travail pour établir la feuille de route 2024. Une première esquisse de cette feuille de route a ensuite été soumise à débat et validation en interne auprès des référents thématiques et du président de la Communauté de communes lors d'une réunion le 18 septembre 2023.

Dans la continuité de son approbation, une réunion publique de présentation s'est tenue le 20 septembre 2023. Elle a permis de dévoiler au grand public les enjeux et actions du PCAET, les ambitions de la Communauté de communes pour le développement durable du territoire mais aussi d'échanger avec les habitants.

Enfin, le 14 décembre 2023, la feuille de route 2024 a été soumise à validation finale lors d'un comité de pilotage auprès des instances suivantes :

- Le bureau communautaire ;
- Les services de l'État ;
- Les membres de la commission « Transition énergétique » ;
- Les partenaires institutionnels.

À l'issue de cette réunion, un programme annuel de 59 mesures a été retenu.

…AUX PROCHAINES ÉTAPES POUR 2024

5 mars 2024 : Présentation du programme annuel 2024 au Conseil communautaire pour approbation.

12 mars 2024 : Réunion de présentation du programme annuel 2024 auprès des référents communaux PCAET. Cette réunion prévoit aussi un échange sur le rôle du référent communal et ses attentes.

Juin 2024 : Groupes de travail afin de débattre des actions du PCAET avec les différentes instances et alimenter la feuille de route 2025.

Début septembre 2024 : Réunion en présence des référents thématiques pour établir la feuille de route 2025.

Fin octobre 2024 : Présentation de la feuille de route 2025 au comité de pilotage pour validation auprès des instances.

SERVICE UNIQUE DE LA RÉNOVATION ENERGÉTIQUE (SURE)

MaPrimeRénov' a fait peau neuve en janvier 2024 avec une ambition renforcée d'éradiquer les passoires énergétiques !
Le forfait Rénovation globale et MaPrimeRénov' Sérénité laissent place à un parcours global unique, le « Parcours accompagné » avec un tiers de confiance, l'Accompagnateur Rénov'. Ce parcours consiste en un bouquet de travaux comprenant au moins 2 gestes d'isolation et doit permettre un saut minimal de 2 classes du Diagnostic de performance énergétique (DPE).Parmi les plus de ce parcours, la simplification des dossiers car l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) se charge désormais de valoriser les Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les ménages et les subventions sont beaucoup plus attractives.
MaPrimeRénov' sans accompagnement reste d'actualité mais concerne uniquement les logements de classe A à E (il est donc obligatoire de fournir un DPE pour justifier de la classe énergétique du logement). Cette aide ayant pour objectif la sortie des énergies fossiles, le remplacement du chauffage est obligatoire et peut être complété par un geste d'isolation.

Quel que soit votre cas, le Service unique de la rénovation énergétique (SURE) en Bassée-Montois vous accompagne et vous oriente vers les solutions adaptées à votre situation.

Contactez dès maintenant votre conseillère au 01.60.67.09.76 ou sure@cc-basseemontois.fr

BILAN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 revue en 2006, « les habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement doivent être dotées d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement ». Autrement dit, les propriétaires disposant d'un système d'assainissement individuel ont l'obligation d'avoir un système aux normes, en bon état de fonctionnement et entretenu.
Chargée de contrôler les installations d'assainissement autonome recensées sur son territoire, la Communauté de communes a mis en place un Service public d'assainissement non collectif (SPANC). L'objectif est de garantir le respect des contraintes environnementales et éviter les risques de pollution des eaux souterraines.

Le SPANC de la Communauté de communes :
- Assure le suivi administratif des installations d'assainissement non collectif ;
- Conseille et accompagne les usagers pour la création et la réhabilitation de leurs installations ;
- Contrôle la conformité des nouvelles installations et périodiquement le fonctionnement des installations existantes.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SOUS CONTRÔLE

Une installation défectueuse ou mal entretenue peut présenter un risque pour la santé et l'environnement. Les contrôles par le SPANC sont donc indispensables. Ils sont réalisés par la société « GÉNIE DE L'EAU », mandatée par la Communauté de communes.

LE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'EXÉCUTION

Il s'applique aux installations neuves ou mises en conformité et comprend deux étapes :
- L'examen préalable de la conception est réalisé en amont du dépôt de tout permis de construire ou d'un projet de mise en conformité. Il s'agit d'étudier le dossier et de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur, au type d'usage, à l'immeuble desservi, aux caractéristiques du terrain…
- La vérification de l'exécution intervient au moment des travaux de réalisation des installations afin de vérifier la conformité avec le projet de conception.

LE CONTRÔLE DE FONCTIONNEMENT

Les contrôles ont généralement lieu à l'initiative de la Communauté de communes (un contrôle est obligatoire tous les 10 ans).

Le SPANC :
- S'assure du bon fonctionnement et de l'entretien de l'installation ;
- Évalue les risques pour la santé des personnes et repère les risques avérés de pollution ;
- Évalue une éventuelle non-conformité de l'installation ;
- Conseille le propriétaire sur l'entretien de l'installation.

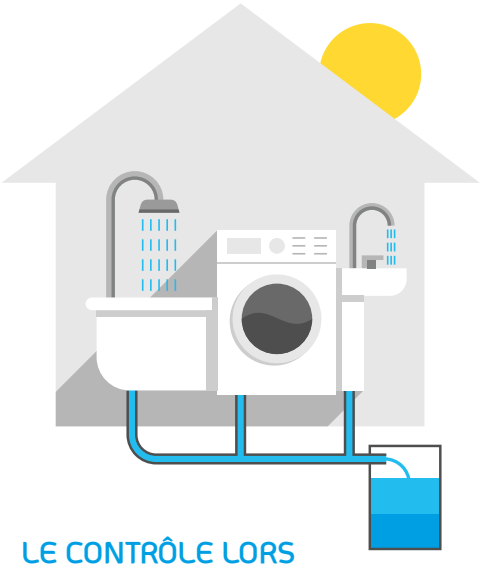

LE CONTRÔLE LORS DE LA VENTE DE VOTRE HABITATION

Depuis 2011, le propriétaire-vendeur d'une habitation non raccordée au réseau public doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement.
Ce document est à annexer à la promesse de vente et doit dater de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente.

Il a été réalisé au cours de l'année 2023 :
- 99 diagnostics pour cessions immobilières ;
- 35 contrôles de conception ;
- 18 contrôles d'exécution.

Pour toutes questions, contactez le SPANC au 01.60.67.76.96 ou naviguer sur notre site internet : https://cc-basseemontois.fr/fr/assainissement-non-collectif

GESTION DE L'EAU PAR LE S2E77

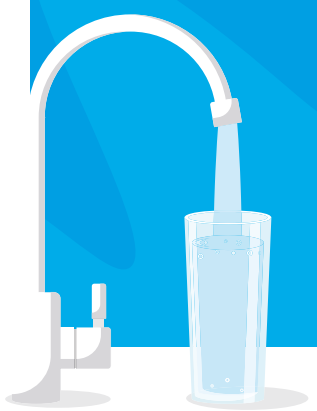

La Communauté de communes a pris la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020 dont le Syndicat de l'eau de l'est Seine-et-Marnais (S2E77) en assure le service (production, transport, traitement et distribution de l'eau).

*AEP : Alimentation en eau potable

Au cours de l'année 2023, les travaux suivants ont été effectués :

Renouvellement AEP* Rue Grande à Thénisy : **750 000 €**

Renouvellement AEP* Rue de L'église à Bazoches-les-Bray : **280 000 €**

Réhabilitation du réservoir de Donnemarie - Les Grottes : **380 000 €**

Bâtiments et travaux

par EVELYNE SIVANNE

CINÉMA LE RENAISSANCE

En 2023, des travaux se sont poursuivis au sein du cinéma « Le Renaissance » à Bray-sur-Seine avec la réfection de la couverture et des enduits.

Le nombre d'entrée pour 2023 a été de 7580, en nette progression par rapport à l'année précédente (+32%).

Les tarifs sont les suivants :

- Tarif plein : 6€
- Tarif carnet d'abonnement : 5€
- Tarif handicapé et demandeur d'emploi : 5€
- Tarif enfant : 4€
- Tarif groupe enfant : 3,50€
- Tarif groupe adulte : 5€

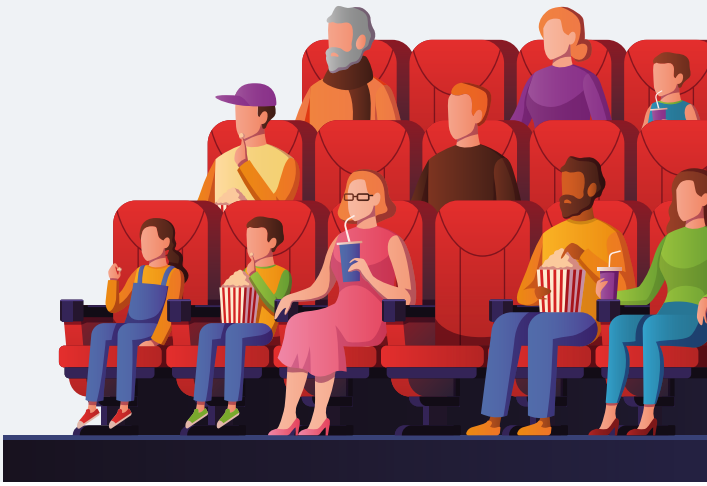

MAISON DE LA NATURE BASSÉE-MONTOIS

Une longère typique de la région a été acquise à Neuvry sur la commune de Jaulnes, en vue d'y accueillir la « Maison de la Nature Bassée-Montois ». L'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGReNaBa) sera hébergée au sein de ces locaux. Elle réalise ses activités dans la connaissance du patrimoine naturel et la préservation de l'espace naturel, elle assure les inventaires réguliers des oiseaux, amphibiens, mammifères, etc. et des suivis scientifiques spécifiques, suivis forêt, odonates, héronnières, etc...

Financé par GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité — FRANCE RELANCE — Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Le maintien des milieux, dits «ouverts», permet le maintien de la diversité faunistique ou floristique.
Cette association est actuellement située à Gouaix, mais les locaux sont étroits et peu adaptés. **Au sein de ce nouvel équipement, une salle permettra d'accueillir des expositions destinées aux scolaires et de réaliser ainsi des missions d'éducation et de découverte du milieu naturel. Les familles et groupes touristiques pourront également y effectuer des visites.**

BÂTIMENT EX-ATAC

La Communauté de communes poursuit ses études de maîtrise d'œuvre en vue d'engager les travaux dès la rentrée 2024 pour réhabiliter cet ancien ensemble commercial, situé à Mousseaux-lès-Bray.
Il permettra d'accueillir un kinésithérapeute, un local destiné à de l'activité économique ainsi que les futurs locaux des Restos du Cœur.

Financé par : seine 77 &marne LE DÉPARTEMENT

Bien-vivre et services en Bassée-Montois

par JEAN-PIERRE DELANNOY

ÉVÉNEMENTS EN 2023 ET PROJETS DE 2024

La commission Bien-Vivre en Bassée-Montois a pour finalité la mise en place d'une politique culturelle et événementielle au sein de la Communauté de communes. La politique communautaire dans ce domaine a pour objectif d'encourager le mouvement associatif, de mettre en valeur nos artistes locaux, quels qu'ils soient, et de réaliser des évènements festifs. Il s'agit de créer des liens sociaux entre les communes, les élus et les habitants.

L'année culturelle 2023 en Bassée-Montois a été ponctuée de nombreuses manifestations préparées par la commission. Les réalisations effectuées ont touché un bon nombre d'habitants du territoire sur plusieurs lieux. On peut estimer la fréquentation à plus de 5 000 personnes.

Les communes qui ont accueillis des manifestations en 2023 :

- Gouaix : Salon des artistes en Bassée-Montois 2e édition
- Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly : Découverte des Associations
- Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Égligny, Montigny-le-Guesdier et Thénisy : Musique en Bassée-Montois 2023
- Montigny-Lencoup : Un mot, une phrase, un livre
- Jutigny et Fontaine-Fourches : Intervention dans les écoles

Comme chaque année, ce choix fait partie de notre orientation politique : **satisfaire et être présent dans toutes les communes du territoire.** Les manifestations ont permis de fédérer les artistes et de les porter à la connaissance de la population, qu'il soit musicien, peintre ou sculpteur. Élus et habitants nous ont fait part de leur satisfaction sur l'ensemble de ces dernières. D'autres manifestations se sont greffées comme le festival **« Emmenez-moi »** à Donnemarie-Dontilly et une projection en extérieur du film **« La belle et la bête »** de Jean Cocteau.

Journée de découverte des associations 2023

Un mot, une phrase, un livre 2023

Enfin, la nouveauté a été la mise en place d' **« Un mot, une phrase, un livre »** à Montigny-Lencoup, associée avec les bibliothèques du territoire et la Médiathèque départementale. Cette première édition regroupant à la fois, les auteurs, les conteurs, les comédiens et le Monde du livre a prouvé qu'il y a des talents en Bassée-Montois.

Festival Emmenez-moi 2023

Notre politique culturelle représente un engagement financier non négligeable. Nous avons disposé d'un budget de 32 900 € pour l'organisation de ces événements. Par ailleurs, la Communauté de communes a également attribué des subventions à hauteur de 154 354 € aux associations du territoire sans compter la subvention à l'Office de tourisme intercommunal à hauteur de 46 904 €.

En 2024, le programme sera encore plus étoffé, OLYMPISME oblige.

Il semble important, comme le pense les membres de la commission que je remercie, comme les différentes associations partenaires (école de musique, théâtre, sportive) de poursuivre la mise en valeur de nos talents.

Pour mieux vous tenir au courant n'oubliez pas de vous rendre régulièrement sur notre site internet : www.cc-basseemontois.fr
Contact : 01.60.67.76.95 / culture@cc-basseemontois.fr

Musique en Bassée-Montois 2023

Festival Emmenez-moi 2023

Festival Emmenez-moi 2023

Communauté de communes

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24000 habitants

Communauté de communes Bassée-Montois

80, rue de la Fontaine - 77480 BRAY-SUR-SEINE

01.60.67.09.10

Ouvert du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Mail : contact@cc-basseemontois.fr

Suivez notre actualité sur le site internet :

www.cc-basseemontois.fr

Directeur de la publication : Roger DENORMANDIE, Président
Rédaction : Communauté de communes Bassée-Montois
Photographies : Communauté de communes Bassée-Montois, Département de Seine-et-Marne, Jean-Pierre DELANNOY, Freepik, iStock
Conception & réalisation : m-créa communication / agencemcrea.fr (77 Chailly-en-Bière).